

Aux taux de cinq pour chaque homestead de 160 acres, ces terres pourraient soutenir une population de 2,432,470 âmes.

165. Les relevés des ventes de terrains faites par les principales compagnies de chemins de fer au Manitoba et dans le Nord-Ouest sont une indication éloquente du progrès de la colonisation, parce que, bien qu'une certaine proportion des achats soit toujours d'une nature spéculative, la plus grande partie des achats sont faits dans un but de colonisation et de culture. En 1894, la quantité de terrains vendus par le Pacifique Canadien a été de 43,155 acres, rapportant \$131,628, aux taux de \$3.05 l'acre. La Compagnie de la Baie-d'Hudson en a vendu 4,427 acres pour \$23,209, soit \$5.24 l'acre. Cette compagnie a aussi vendu des lots dans les villes au montant de \$37,324. La compagnie de terres de Calgary et d'Edmonton a vendu, en 1892, 13,072 acres pour \$41,998, à une moyenne de \$3.44 l'acre. Les trois compagnies ont donc vendu 114,164 acres de terres pour \$391,143, soit une moyenne de \$3.43 l'acre.

166. Le nombre d'entrées pour un homestead faites pendant l'année a été de 3,174, représentant 9,716 âmes et 507,840 acres de terres. Les entrées furent faites par 1,287 Canadiens, 850 Américains, dont 216 étaient des Canadiens repatriés; 460 venaient du Royaume-Uni, 114 de France, 87 d'Allemagne, 86 d'Autriche-Hongrie, 147 de la Russie (autres que des Mennonites), 61 de la Suède et 31 d'Islande. L'addition nette faite par ces entrées à la population du Manitoba était de 9,716 âmes, mais naturellement ce nombre d'âmes, représenté par ces 816 entrées faites par des personnes venant d'autres endroits du Canada, n'ont guère augmenté la population de la Puissance. Les divers agents d'immigration nous apprennent que les demandes de serviteurs pour les fermes et de servantes continuent à augmenter, et toutes les demandes sont loin d'être satisfaites. Les représentants du gouvernement dans toute la Puissance nous disent plus ou moins la même chose. Les laboureurs, les servantes et les hommes de fermes peuvent immigrer avec l'assurance de trouver un emploi en arrivant. Il n'y a pas de demande faite pour les artisans, il y en a plus qu'il n'en faut dans l'endroit. La coutume d'accorder des billets à prix réduits aux immigrants a cessé en 1888, et celle de leur accorder des bonus en argent a aussi été abolie.

167. Durant la session de 1894, un acte intitulé "Acte d'irrigation du Nord-Ouest" a été adopté. Cet acte a été rédigé de manière à ce que le gouvernement eût la surintendance de la première distribution et voir à l'approvisionnement de Peau dans la région aride. Les mesures qui ont été adoptées pour l'exercice de cette loi, varient, en quelque sorte, de celles qui ont été mises en usage précédemment sur ce continent, mais ceux qui s'y entendent disent que le système qui a été adopté mènera à très bonne fin et sur une base solide, les entreprises de l'irrigation.

A la fin de la saison de 1894, il y avait au delà de 60 fossés en opération dans le sud d'Alberta et dans l'ouest d'Assiniboïa, et deux compagnies incorporées étaient en frais de construire d'immenses machines à fossoyer. Les résultats qui s'en sont suivis, sont des plus encourageants. Il n'existe plus de doute maintenant que l'irrigation à travers une grande étendue de terre de l'Assiniboïa et d'Alberta, améliorera ces terrains d'année en année, et l'incertitude, causée par les pluies variées, n'existe plus dans l'esprit des cultivateurs qui opèrent sur une grande échelle.